LE LENDEMAIN

DE LA

CONFÉDÉRATION NATIONALE.

Nouvelle fête au champ de Mars.-- La fête de Henri IV, célébrée dans Paris. --Le Te Deum *chanté au milieu de la place Dauphine.-- Illumination et réjouissance.-- Autres évènemens.*

Le peuple, encore enthousiasmé de la fête superbe à laquelle il avoit assisté mercredi, s'est transporté en foule, hier, au champ de Mars. Il savoit qu'il n'y reverroit plus ce qui l'avoit tant charmé la veille; mais il vouloit se retrouver dans ces lieux où son cœur avoit ressenti des plaisirs aussi vifs et aussi purs. Il vouloit les examiner en détail, en connoître toutes les dimensions; il vouloit voir, il vouloit approcher de cet autel où a été prêté ce serment qui assure à jamais le bonheur et la liberté de la France.

C'est-là sur-tout qu'il s'est porté. Je l'ai vu, l'air vif, le cœur rempli de joie, répéter avec transports ces paroles sacrées : *je jure de maintenir la constitution françoise.* Avec quelle avidité il recueilloit ces pieuses et patriotiques inscriptions qui décorent les façades de l'autel de la patrie ! comme il les répétoit avec respect, comme il s'en pénétroit l'esprit ! Oui, disoit-il, ces paroles que le temps n'effacera jamais, passeront pures et inaltérées à nos derniers neveux. Ils maintiendront cette liberté, qui a pensé nous coûter tant de périls et tant de sang ; cette liberté, que des représentans de la nation cimentent et fortifient par des loix aussi sages.

Ce peuple aimable quittoit-il l'autel, c'étoit pour aller contempler l'arc de triomphe, ou recueillir également les inscriptions, et les copier, ou pour aller admirer l'ordonnance de l'amphitéâtre, et se dire : c'est là que le roi a fait, ainsi que nous, le serment de maintenir la constitution ; c'est là que la reine a prêté le même serment pour elle et pour son auguste fils.



J'ai suivi ce peuple dans toutes ses affections ; après avoir donné à l'administration tous les sentimens qu'il lui devoit, il se réunissoit par pelotons et formoit des danses où la gaieté décente mettoit une parfaite harmonie et tenoit lieu de l'art ou de la prétention.

Si ce spectacle ne m'a point pénétré des mêmes sentimens que ceux dont m'avoit pénétré le spectacle de la fédération, parce qu'il ne le devoit pas, il m'a inspiré du moins des sentimens délicieux, de ces sentimens qui ont besoin de s'épancher, et il m'a fait m'écrier. Oui, ce peuple étoit digne de la liberté ! J'ai quitté le champ de Mars pour venir à la place Dauphine, où je savois que le bataillon du district de Henri IV, célébroit la fête de ce roi ; au milieu de la place Dauphine, étoit élevé un simple autel, garni de quatre grands chandelliers et d'une grande croix dorés. Le comité civil, le bataillon, et une très-grande partie des membres du district s'y sont rendus avec le clergé des Barnabites, et le *Te Deum*,

y a été chanté, accompagné de la musique.

Le devant de la statue d'Henri IV, étoit décoré avec beaucoup de goût. Des côtés s'élevoit de grands peupliers peints, au haut desquels étoient deux grands médaillons ; dans l'un M. le maire étoit représenté lui offrant un bouquet au nom de la commune de Paris, et dans l'autre M. de la Fayette étoit représenté lui offrant un bouquet au nom des gardes nationales de Franee ; dans le fond de chacun des médaillons étoient peints des personnages représentant le peuple et la garde nationale.

Au milieu de ces peupliers étoient peints des masses de rochers où se lisoient ces inscriptions en l'honneur d'Henri IV et de Louis XVI :

Il eut l'amour du peuple,
Louis XVI est son héritier.
Pour la Patrie,
Pour Bourbon.

Au corps d'Henri IV étoit passé une écharpe aux trois couleurs. On lui avoit mis au côté et à la garde de son épée, de très-gros bouquets.

Des illuminations assez considérables éclairoient cette décoration.

Le peuple a dansé à la lueur de ces illuminations, et d'autres plus considérables dans la place Dauphine.

Des patrouilles nombreuses de gardes nationales députés à la fédération, se sont plues à passer et repasser devant la statue, à présenter les armes et à y faire différentes évolutions militaires.

Je dois donner ici des détails sur la décoration de la façade de l'hôtel-de-ville, qui n'ont été observés par personne, et qui méritoient bien de l'être.

Le cadran étoit couvert d'un vaste soleil, dont tous les rayons étoient formés par de petites lanternes de couleur distribuées et attachées avec

art à des rayons de bois. Au milieu du soleil òn lisoit ces mots :

La Nation,
La Loi,
Le Roi.

Au-dessous de ce soleil étoit peint, sur un tableau, un faisceau d'armes avec cette inscription :

Notre union fait notre force.

Une des croisées étoit couverte d'un autre tableau, où étoit cette autre inscription :

Tous les soldats sont frères,
Tous les citoyens sont soldats.

La croisée parallèle, au-dessus de l'Arcade S. Jean, étoit pareillement couverte d'un tableau où étoit écrit le serment prêté hier, à la fédération, par M. de la Fayette, au nom de la fédération.

Un cordon immense de petites lanternes traversoit toute la façade de l'hôtel-de-ville.

Les croisées étoient ornées de guirlandes et de lustres de lanternes.

En un mot la capitale entière a offert toute la journée un spectacle des plus intéressant.

Tous les commandans des différens départemens se sont rendus le matin dans la salle de la commune à l'hôtel-de-ville, pour y recevoir les ordres de M. la Fayette qui les présidoit, et pour apposer leur signature aux adresses de remercîmens qui ont été présentées par M. la Fayette à la tête d'une députation des troupes nationales de France, le 13 juillet à l'assemblée nationale et au roi.

Les dames des halles toutes remplies de rubans et de bouquets sont venues aussi rendre hommage à la statue du bon Henri IV, devant laquelle on a dansé toute la nuit, ainsi que dans la Place Dauphine et dans différens quartiers de Paris.

Je vais terminer mon récit par l'annonce d'un repas donné hier à MM. les députés à la confédération par différens districts de la capitale, et sur-tout par celui des Filles Saint Thomas. Ce district, peuplé de banquiers et d'agens de change, avoit fait pour cet objet un fonds de deux cent mille livres. On doit penser quel étoit le luxe et l'abondance de ce repas. M. Wandeniver avoit contribué d'une somme de 3000 l. et M. Necker d'une somme de 1200 livres.

Les districts, à ce qu'on publie, doivent traiter séparément MM. les députés à la fédération.

De l'Imprimerie de CAILLOT et COURCIER, rue Poupée, N°. 5.